

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant reprise d'activité en qualité
de sapeur-pompier volontaire du
sapeur 1ère classe Sandra
ROUANET du CIS BRASSAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration du service
départemental d'incendie et de secours du Tarn, en date du 20 juillet
2015, portant suspension d'engagement d'office du sapeur 1ère classe
Sandra ROUANET du 30 mars 2015 au 30 août 2015,

VU le certificat d'aptitude délivré par le médecin-colonel Jean-Pierre
LAUTIER en date du 31 juillet 2015,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est mis fin à la suspension d'engagement du sapeur 1ère classe Sandra ROUANET, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours de BRASSAC, à compter du 31 juillet 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **21 AOUT 2015**



Le président du conseil d'administration,
pour le président empêché,
le 1er vice-président,

Jean-Paul RAYNAUD

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.